

MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Résolution 160-09-2020

EXTRAIT CONFORME du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le mardi 8 septembre 2020 à 20h00. Cette séance se tenait à huis clos étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique. Étaient présents à cette séance :

LE MAIRE, MONSIEUR ROSAIRE OUELLET, et les conseillères suivantes :

Madame Pascale G. Malenfant, Monsieur Hubert Gagné-Guimond, Madame Martine Hudon, Madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.

Madame Josée Michaud est absente.

Tous membres du conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière et formant quorum.

160-09-2020 INCITATIF À LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES RÉGIÉS PAR LE RÈGLEMENT Q2R22

CONSIDÉRANT la résolution n° 177-09-2012 adoptée par le conseil municipal pour un incitatif financier à la mise en conformité au Q2R22 des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 1 000 \$ accordé depuis 2012 est en lieu d'être indexé;

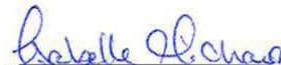
EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière modifie le montant d'incitatif à 1 100 \$ et rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

En raison d'un conflit d'intérêts, madame Carole Lévesque ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.



Maire



Secrétaire-trésorière



VRAIE COPIE CONFORME

lll
Isabelle Michaud
Directrice générale et
Secrétaire trésorière
Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Le 9 septembre 2020

Sujette à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine séance du conseil